



COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

L'Union Royale des Juges de Paix et de Police exprime sa consternation, son effroi sa tristesse devant les terribles événements de ce jeudi.

Les premières pensées vont naturellement vers les proches des victimes. L'Union leur assure tout son soutien dans ces moments difficiles.

Les événements posent brutalement la question de la violence dans l'exercice de la fonction de justice.

C'est indéniable, la société est de plus en plus violente et il faut malheureusement s'y adapter.

Il ne faut pas cependant y perdre son âme, le juge de paix est un juge de proximité, proche des gens : tout est question de mesure.

Les juges de paix sont demandeurs d'une réévaluation des mesures de sécurité dans leur juridiction. Une approche sélective et pragmatique s'impose. Au cas par cas, il faut évaluer les mesures qui peuvent être prises, pour la sécurité des audiences et du personnel en dehors de celles-ci. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le juge de paix sort souvent de sa juridiction, la sécurisation des lieux ne résout donc par tout.

Bien entendu, à côté des mesures préventives, il faut aussi une répression efficace. S'il est compréhensible que dans des situations difficiles certains justiciables perdent leur sang-froid, il n'est jamais acceptable que ceux-ci s'en prennent directement au magistrat ou au personnel, que se soit verbalement et bien sûr, physiquement. Le respect vis-à-vis de la fonction de justice est à la base de la sécurité.

L'Union estime cependant, que devant un acte de folie, il ne faut pas abandonner ce qui fait la spécificité, voire la raison d'être des justices de paix: la proximité c'est-à-dire une accessibilité à la fois géographique et physique. L'intégration de la juridiction cantonale dans de grands immeubles sécurisés ne sera certainement pas la solution. Cette mesure sera non seulement irréalisable dans la pratique par manque d'immeubles adaptés mais surtout cela mettra en danger l'accessibilité et le bon fonctionnement de la justice, compte tenu entre autres des longs déplacements que cela implique pour les justiciables qui pour les plus faibles d'entre eux ont un grand besoin de justice.

PRESIDENT - VOORZITTER: DIRK VAN TRIMPONT
JUGE AU TRIBUNAL DE POLICE - RECHTER IN DE POLITIERECHTBANK
Astridlaan 116 9500 Geraardsbergen GSM 0494 59 18 78
dirk.vantrimpont@gmail.com

SECRETARE - SECRETARIS: VINCENT BERTOUILLE
JUGE DE PAIX - VREDERECHTER
chaussée d'Alseberg 296 - 1190 Forest - GSM 0477 28 52 63 FAX 02 344 24 15
e-mail: kvvp-urjppsec@skynet.be



Des réactions de panique doivent absolument être évitées. Les faits épouvantables ne peuvent être notre unique guide. La problématique doit être abordée de manière rationnelle. Une analyse concrète doit être faite des situations et sites à problèmes (où il y a-t-il des incidents et ou pas ?) et des solutions pratiques doivent être élaborées dans chacune des situations.

L'Union Royale des Juges de Paix et de Police sera certainement un interlocuteur constructif pour que de manière pratique et pragmatique une solution soit trouvée aux problèmes de sécurité, dans le respect de la proximité nécessaire à la fonction du juge de paix.

La proximité doit être maintenue au profit du citoyen.

Bruxelles, le 4 juin 2010

Pour l'Union
le Président
Dirk Van Trimpont

PRESIDENT - VOORZITTER: DIRK VAN TRIMPONT
JUGE AU TRIBUNAL DE POLICE - RECHTER IN DE POLITIERECHTBANK
Astridlaan 116 9500 Geraardsbergen GSM 0494 59 18 78
dirk.vantrimpont@gmail.com

SECRETARE - SECRETARIS: VINCENT BERTOUILLE
JUGE DE PAIX - VREDERECHTER
chaussée d'Alsemberg 296 – 1190 Forest - GSM 0477 28 52 63 FAX 02 344 24 15
e-mail: kvvp-urjppsec@skynet.be